Mise à jour juin 2022

- Installation
 - Installation de la mise à jour
- Comptabilité
 - EPRD
 - Annexe Budget Prévisionnel
 - Divers et correctifs
- GRH
 - Mettre à jour le gestionnaire de rubrique
 - Correction et mise à jour du gestionnaire de rubrique
 - Revalorisation salariale Avril 2022 et prime aide à domicile
 - Export NEXEM-FEHAP
 - DSN
 - Divers
- Budget GRH
 - Budget pour les ERRD
- Récapitulatif des versions de programmes EIG (juin 2022)
- Compléments de mise à jour
 - Complément de mise à jour
 - Smic au 1er août 2022

Installation

Installation de la mise à jour

1. Avant de lancer la mise à jour.

- Assurez-vous que le compactage des bases a été effectué récemment.
- Assurez-vous qu’aucun utilisateur ne travaille sur les logiciels EIG.
- Assurez-vous d’avoir une sauvegarde fiable de votre base de données.

2. Installation

- Lancez l’explorateur Windows et sur le dossier de réception de la mise à jour cliquez sur **2206001_MAJ.exe**.
- Suivez ensuite les instructions du programme

Comptabilité

Comptabilité

EPRD

Cette mise à jour contient les dernières versions des classeurs EPRD diffusés par la CNSA.

Annexe 6C Effectifs autres ESMS

Pour toutes les catégories d'emploi (hors restauration et autres fonctions) : remplacement des ajouts de lignes manuels par une nomenclature des emplois détaillée non modifiable (reprise du même détail des postes que dans le cadre de présentation de l'ERRD).

Ajout par ligne d'emploi de la gestion des emplois permanents (P) / temporaires (T)

L'édition de ce tableau ajoute P ou T devant les lignes en fonction de leur type

En conséquence de cette nomenclature non modifiable la préparation des données dans le programme Budget GRH est effectuée avec un strict respect de celle-ci.

Les données ainsi préparées peuvent être récupérées pour l'initialisation de l'annexe 6C directement dans la gestion de l'EPRD sans passer par l'annexe 11 du BP.


Annexe 6C : Tableau prévisionnel des effectifs rémunérés (y compris personnel de remplacement)

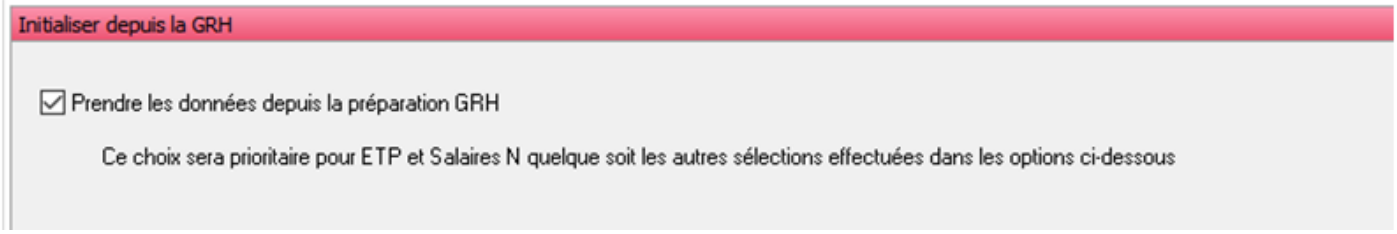
La nomenclature des emplois est fixée par le modèle CNSA
Pour compléter l'annexe selon ce modèle sans l'effacer, cliquez ce bouton

Compléter

Effectifs | Extérieurs

Emplois	Perm/Temp	Tableau des effectifs							Rémunérations		
		Nombre d'ETP	Nb Agents Tp...	Nb ETP Tps P...	Total Agents	Total ETP	Nombre d'ETP N-1	Ecart ETP	Rémunérations N-1	Rémunérations N	Ecart
DIRECTION		0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
01 : Directeur	P										
01 : Directeur	T										
03 : Médecin directeur	P										
03 : Médecin directeur	T										
04 : Directeur adjoint, attaché de direction., écon...	P										
04 : Directeur adjoint, attaché de direction., écon...	T										
09 : Educateur spécialisé - encadrement	P										
09 : Educateur spécialisé - encadrement	T										
10 : Educateur technique - encadrement	P										
10 : Educateur technique - encadrement	T										
11 : Educateur technique spécialisé - encadrement	P										
11 : Educateur technique spécialisé - encadrement	T										
12 : Chef d'atelier	P										
12 : Chef d'atelier	T										
13 : Assistant de service social - encadrement	P										
13 : Assistant de service social - encadrement	T										
14 : Educateur de jeunes enfants - encadrement	P										
14 : Educateur de jeunes enfants - encadrement	T										
15 : Conseiller en économie sociale - encadrement	P										
15 : Conseiller en économie sociale - encadrement	T										
16 : Chef de service éducatif	P										
16 : Chef de service éducatif	T										
17 : Cadre infirmier - encadrement	P										
17 : Cadre infirmier - encadrement	T										
18 : Cadre infirmier psychiatrique	P										
18 : Cadre infirmier psychiatrique	T										
19 : Autre cadre - pédagogique et social	P										
19 : Autre cadre - pédagogique et social	T										

Dans les paramètres d'initialisation de l'annexe une option permet de prendre les données depuis la préparation GRH sans passer par l'annexe 11 du BP.



Une attention particulière sur le choix niveau des annexes GRH est nécessaire. Niveaux Annexe GRH

Ce choix permet de choisir l'établissement ou la/les sections qui gèrent les données GRH.

La reprise des rémunérations N-1 qui serait effectuées depuis l'EPRD N-1 ajoute les lignes de cet EPRD qui ne sont pas en conformité avec la nouvelle nomenclature des postes.

Ces lignes devront être reclassées selon la procédure décrite ci-après.

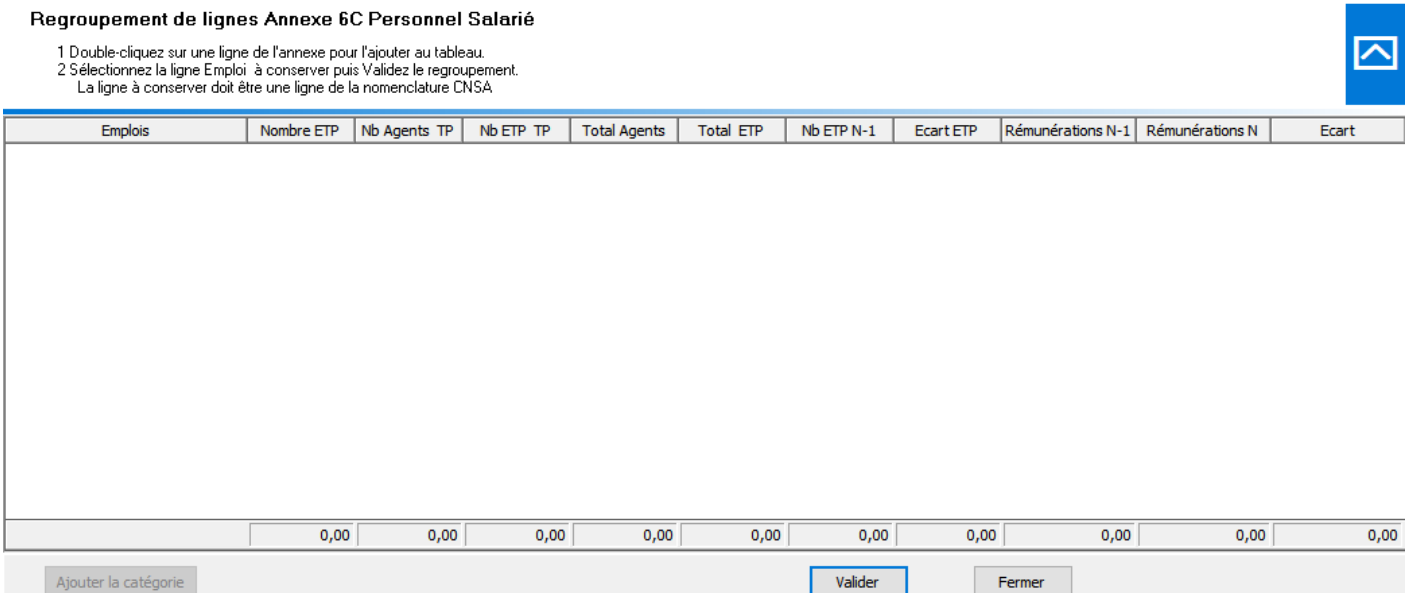
Afin de mettre en conformité avec cette nomenclature les données existantes pour ces annexes, une fonction permet de compléter et fusionner ces données.

La nomenclature des emplois est fixée par le modèle CNSA
Pour mettre à niveau l'annexe selon ce modèle sans l'effacer, cliquez ce bouton Compléter

Ce traitement crée les lignes des emplois permanents et temporaires définis par la nomenclature officielle CNSA et effectue l'affectation des données existantes sur les emplois permanents en effectuant une correspondance entre les intitulés.

Les lignes existantes qui n'ont pas pu être reclassées selon cette procédure sont alors signalées en rouge et doivent faire l'objet d'une reclassement par l'utilisateur.

Ce reclassement se fait en cliquant sur le bouton  ; l'écran de regroupement s'affiche



Pour ajouter une ligne depuis l'annexe à la liste il faut faire un double-clic sur celle-ci. Elle est ajoutée à la liste existante.

Les lignes doivent être de même type (permanent/temporaire) pour être regroupées.

Une fois la liste établie il faut sélectionner parmi ces lignes celle sur laquelle le regroupement doit être effectué. Cette ligne doit être une ligne de la nomenclature CNSA.

Après validation les valeurs sont regroupées sur la lignes sélectionnée, les lignes non CNSA sont supprimées, les lignes CNSA qui seraient dans la listes sont mise à zéros.

Les lignes non CNSA peuvent aussi être supprimées une à une par l'utilisateur.

La génération du classeur TPER CNSA ne peut être effectuée que pour des FINESS n'ayant pas de lignes non CNSA.

Cadre Annexe financière EHPAD

Normalisation des cellules ouvertes à la saisie à titre dérogatoire sur les sections "dépendance" et/ou "soins" pour enregistrer les mesures de financement exceptionnel mises en place dans le cadre de la crise sanitaire (comptes 602, 603, 606, 61, 62, subdivision du compte 64 ASH et compte 67, comptes 7351 et 7351125)

Génération des classeurs EPRD.

La génération des classeurs excel a été optimisée afin de réduire le temps de création et de contrôle.

Comptabilité

Annexe Budget Prévisionnel

L'annexe 11 Effectifs du classeur diffusé par la CNSA est compatible avec la nouvelle nomenclature de l'annexe 6C de l'EPRD; la création des lignes dans les catégories d'emplois permet de la traiter.

Le classeur TELEBUD n'a pas évolué en fonction de cette nouvelle nomenclature.

La nomenclature utilisée reste celle des exercices précédents du fait de l'absence de nouvelle version du classeur à la date de cette mise à jour.

Afin de simplifier la sélection du modèle de présentation voulue par l'utilisateur il est possible de basculer entre les modèles sans limitation autre que le respect des postes imposés par TELEBUD.



Divers et correctifs

- Nouvelle nomenclature 2022 Balance enrichie EPRD sanitaire

 Un bouton propose de dupliquer la codification des liens de reclassement des comptes de l'exercice précédent

- Export du classeur CA mandoline

 Gestion de la dernière version du classeur CA mandoline

- Bilan ANC 2019

 Replace la ligne "dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée " sous la ligne "Réserves pour projet de l'entité "

- Dématérialisation des factures

 Ajout de la possibilité de définir le chemin des dossiers manuellement dans "Configuration des dossiers d'import"
 Nouveau format Yooz des retours de paiement pris en compte

- Virement démat

 Correction du calcul de la totalisation

GRH

Mettre à jour le gestionnaire de rubrique

La version du programme GRH est 2022.06.01

Le gestionnaire de rubrique passe à 57.

Comme d’habitude, le gestionnaire de rubrique ne se met à jour que lors du changement de période.

La mise à jour du gestionnaire de rubrique se fait automatiquement lors du changement de période. Toutefois, il peut être nécessaire de forcer cette mise à jour. La version du gestionnaire de rubrique est indiquée sur l’écran principal avec la version du programme.



Pour forcer la mise à jour, sélectionnez le menu Option utilisateur/MAJ Gestionnaire de rubrique.

> **Cette option est accessible si le configurateur vous permet de modifier le gestionnaire de rubrique.**



Cliquez sur le bouton  afin d’effectuer la mise à jour. A l’issue de celle-ci, le programme s’arrête. Il suffit alors de le relancer et de vérifier la version.

> **Le menu *Information de connexion* permet de vérifier qu’aucun utilisateur n’est connecté.**

GRH

Correction et mise à jour du gestionnaire de rubrique

Il s'agit ici des modifications qui ont été apportées via la version 57 du gestionnaire de rubrique.

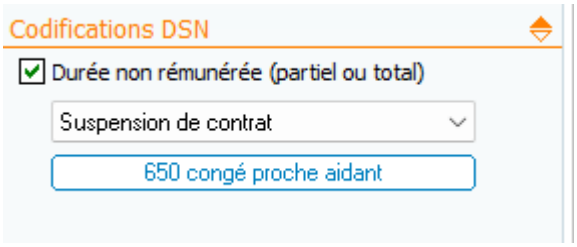
Rubrique progression du montant Ségur 2

51_PROGSEGUR2 : Correction de la ligne de progression à 21 ans

Création des absences de type congé parental

Attention, les codifications DSN ne sont pas reprises, il convient de les modifier. Chaque absence ci après doivent codifiée comme suit (en indiquant le bon code de suspension contrat).

> Contrairement à l'écran ci dessous, la case à cocher *Durée non rémunérée* ne doit pas être cochée. D'ailleurs, elle se décoche automatiquement à la validation



- ABS_NP_PRESPAR : présence parentale -> Code DSN 607
- ABS_NP_SOLIDAR : solidarité familiale ->Code DSN 627
- ABS_NP_ENFANT : Congés pour enfant malade non payé : ->Code DSN 636
- ABS_NP_PARAUTR : Congé parental type autre ->Code DSN 501
- ABS_NP_PROAIDA : Congé proche aidant ->Code DSN 650

Vérifiez également les autres absences déjà créées :

- ABS_NP_PARENT – > Code DSN 632

Les absences payées ne sont pas concernées, elles ne sont pas rattachées à une suspension de contrat.

Le congé parental d'éducation total est bien une absence. Il faut dans ce cas utiliser l'absence ABS_NP_PARENT

En revanche, le congé parental d'éducation partiel **n'est pas une absence**. C'est un avenant au contrat, il faut changer la modalité du temps de travail et l'horaire contractuel.

Modification de la fonction F_TAXE3

Il s'agit de ne plus tenir compte de la limite supérieure (qui n'existe plus depuis plusieurs années)

```
MAXIMUM(
     histocumulJOINT(BRUT)+BRUT
   - CONSTANTE(GENERAL.MOIS_PAYE)*(CONSTANTE(GENERAL.BASTAXESAL3)/12)
;0)
- histocumulJOINT(TAXE3)
```

> Pour votre information, cette fonction a été modifié, vous n'avez rien à faire.

Création des rubriques Prime Ségur pour les établissements d'aide à domicile

- 51_INDSEGURDOM : Ségur à domicile
- 51_REGSEGURDOM : Régularisation Ségur aide à domicile

et création de la constante générale 51_SEGURDOM

Pour en savoir plus : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/ccnt51-prime-forfaitaire-aide-a-domicile

Création des rubriques pour la revalorisation salariale Avril 2022

- 51_INDLAFORCA2
- 66_INDLAFORCA2
- 51_REGLAFORCAD
- 66_REGLAFORCAD

Pour en savoir plus :

- https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/ccnt51-revalorisation-salariale
- https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conventions/page/ccnt66-revalorisation-salariale

Création de la rubrique somme des indemnités de type Ségur, Laforcade, prime grand age, etc

SOMMESEGUR: Rubrique itérative additionnant toutes les rubriques de type Ségur.

Est utilisée dans la rubrique 51_ABSSEGUR qui est la part de Ségur dans les absences (permet de minorer la prime décentralisée)

BC_BRUT_APP_PL : base brute apprenti plafonnée

Correction de la formule afin de prendre en compte les cas ou le brut est négatif.

```
si ([BRUT.MONTANT]>0)
alors (PLAFONNER([BRUT.MONTANT];0;[CONAIDE.SEUILAPPRENTI]))
sinon (PLAFONNER([BRUT.MONTANT]*(-1);0;[CONAIDE.SEUILAPPRENTI]) *(-1))
```

Création des rubriques de régularisation de l'AGCP

- BC_AGCPURSS_1
- BC_AGCPRUAA_1
- AGCPURSSAF_1
- AGCPURSAFREG_1
- AGCPRUAA_1

Ces rubriques sont à utiliser pour créer des régularisations d'AGCP sur les années précédentes.

GRH

Revalorisation salariale Avril 2022 et prime aide à domicile

Revalorisation salariale CCN51

> **Vérifiez le paramétrage de la base prime décentralisée**

Revalorisation salariale CCN66

Prime forfaitaire aide à domicile

GRH

Export NEXEM-FEHAP

Nexem et la Fehap lancent une nouvelle collecte de données commune auprès de leurs adhérents afin d’alimenter l’outil de chiffrage de la future CCUE.

Le logiciel GRH permet avec cette mise à jour de générer le fichier demandé.

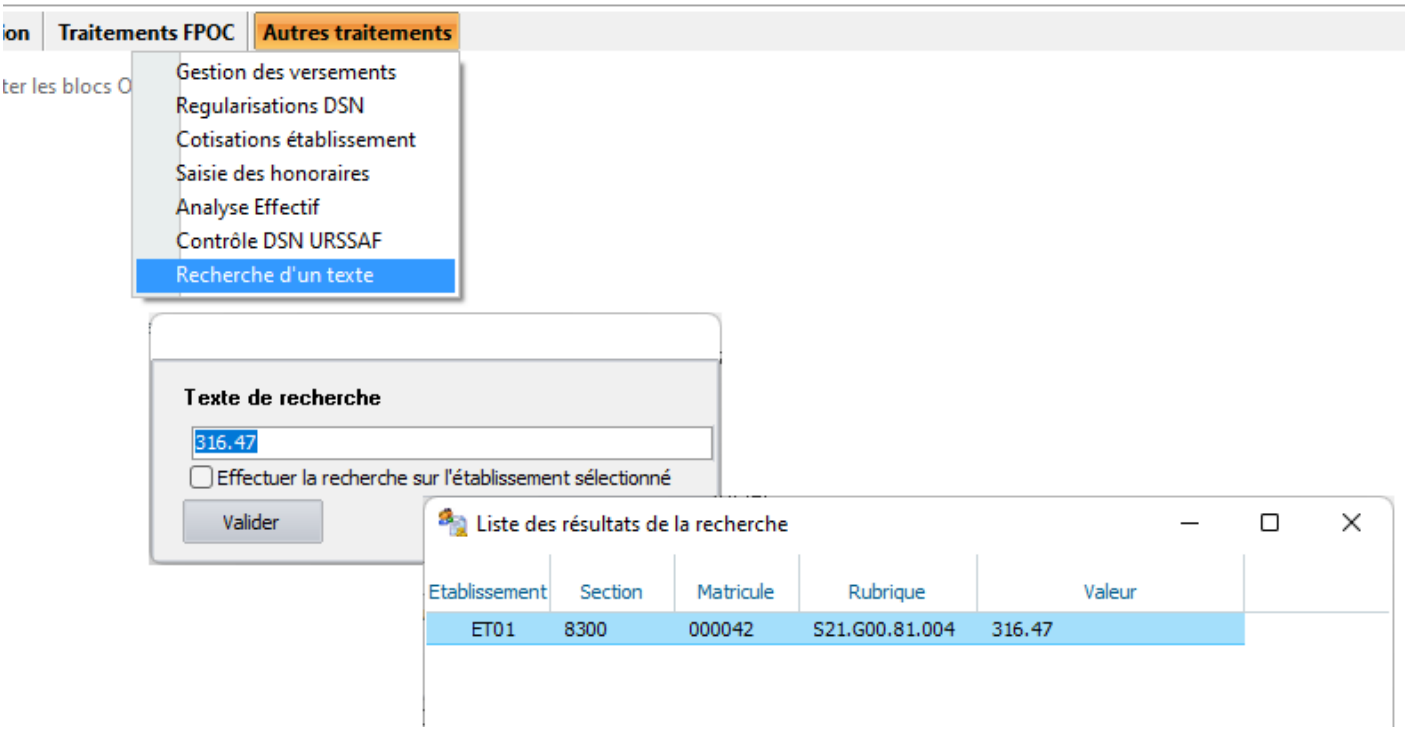
Ci dessous le lien sur la documentation

https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/les-formats-dechange-des-donnees/page/export-fehap-nexem

DSN

Recherche d'un texte

Afin de faciliter la recherche d'information, une option située dans le menu Autres traitements/Recherche d'un texte permet de rechercher un texte précis dans toute la dsn du mois sélectionné. Le texte peut être un nombre mais attention à respecter le séparateur décimal qui doit être le point. La recherche se fait sur toutes les valeurs de toutes les rubriques DSN. Mais pas sur les libellés des codes DSN.



Après la validation de la recherche, la liste des rubriques où la valeur est présente est affichée.

Contrôle DSN URSSAF

L'état récapitulatif pour les déclarations mensuelles (qui se trouve dans le traitement d'édition des charges) pour l'URSSAF peut être désormais paramétré et présenté par code CTP, ce qui va faciliter le contrôle avec la DSN.

En lien avec cette édition, il est possible désormais de contrôler et de rechercher précisément l'origine d'un écart entre la DSN et la paye.

Nous vous invitons à suivre ce lien qui explique la procédure à suivre : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/dsn/page/controle-dsn

DSN FCTU

Dans le courant du mois de juin, un nouveau format de l'attestation pôle emploi sera déployé par pôle emploi. Il comportera désormais 8 pages.

Vous pouvez télécharger ce modèle en cliquant sur ce lien Modèle FCTU Juin 2022

> D'autre part, vous pouvez, via la Fiche consigne 2510 consulter la correspondance entre les modèles d'attestation et les zones DSN.

La rubrique 30.024, *niveau de formation le plus élevé obtenu par l'individu* est obligatoire pour les travailleurs en EA ou en structure d'insertion par l'activité économique. Elle n'était pas alimenté dans le FCTU à tort.

En utilisant le traitement par lot : Clôture des CDD, la génération du FCTU ne comportait toujours qu'un seul bloc 50 concernant le mois M. Or il doit y avoir deux blocs 50 comportant le mois M et le mois M-1. Ceci étant dit, pour les CDD courts, il est assez rare d'avoir deux mois de paye.

Le téléchargement des retours était très lent, **et ce quelque soit le module (DSN Mensuelle, DSN AT ou DSN FCTU).** La cause était que les attestations au format PDF était téléchargées plusieurs fois et donc plus que nécessaires.

DSN SADV

La rubrique 30.025 niveau de diplôme préparé par l'individu, est obligatoire dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Elle n'était pas reprise pour un signalement SADV.

Honoraire DSN

L'intégration des honoraires à partir de la comptabilité ne fonctionnait pas.

Import des BPIJ DSN

Les bordereaux BPIJ étaient jusqu'à présent importables dans la GRH, mais il était nécessaire de télécharger manuellement le fichier d'import sur le site dédié, puis de l'intégrer dans la GRH. Aujourd'hui, ces fichiers peuvent être téléchargé directement depuis la GRH via le protocole DSN.

Cliquez sur ce lien pour en savoir plus : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/conges-absences/page/gestion-des-prestations-ijss#bkmrk-import-du-bordereau-

Gestion des AT

L'export des arrêts de travail donnait un nombre de jour erroné

Correctifs

Suite à la campagne de fiabilisation de l'URSSAF sur le SMIC du bloc 79, il s'avère que ce dernier doit toujours être présent. Pas de codifications supplémentaires à réaliser, la génération DSN crée automatiquement ce bloc.

Pour en savoir plus : https://wikiapp.heberg-eig.fr/books/calcul-de-paye-rubriques/page/courrier-urssaf-mai-2022

Divers

Modifications

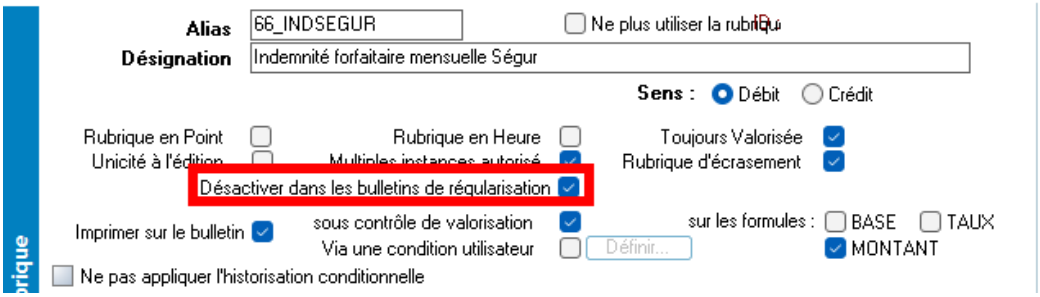
Bulletin de régularisation

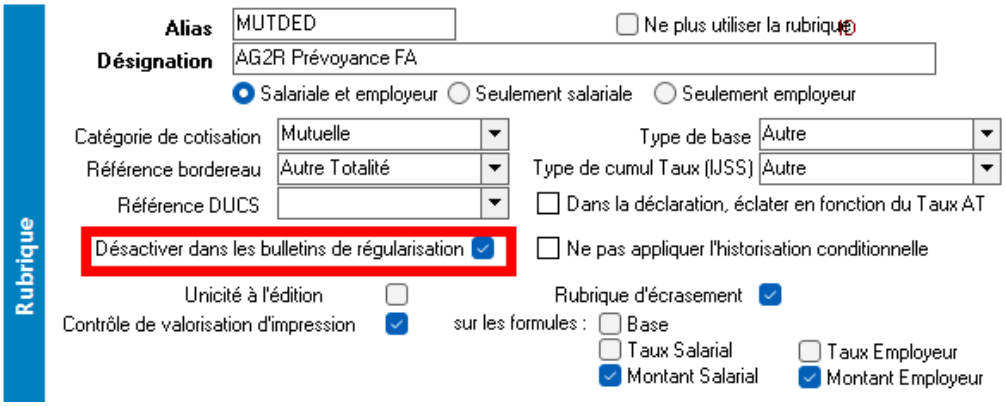
Lorsque l'on crée un bulletin de régularisation , il est possible de désactiver les éléments constants, et le paiement de la prime de précarité, d'icp et prime décentralisée.

Pour autant, des éléments indésirables peuvent subsister :

- La cotisation mutuelle qui n'a pas a être payée sur un bulletin de régularisation.
- Des éléments conventionnels : Primes Ségur, Laforcade, grand age, etc.

Il est maintenant possible de désactiver automatiquement le calcul d'une rubrique de paye ou de cotisation lorsque le bulletin sera un bulletin de régularisation. Il suffit pour cela de cocher la case correspondante dans la rubrique concernée :





> Les rubriques concernées seront toujours valorisée à zéro sauf si dans le bulletin de régularisation vous saisissez la valeur de toutes les formules de la rubrique.

Documentation de mise à jour

Pour accéder à la documentation de mise à jour, vous pouvez cliquer directement sur le tableau de bord, soit sur le mois/année de la mise à jour pour la documentation de la mise à jour globale, soit sur la version du programme pour la documentation du complément de mise à jour



Journalisation des modifications des IBAN

Les modifications effectuées sur les IBAN des salariés sont journalisées. Il est ainsi possible de savoir quels sont les IBAN qui ont été modifié et par quel utilisateur.

La consultation de ce journal est accessible via le menu Traitements divers\Historique des modifications IBAN.

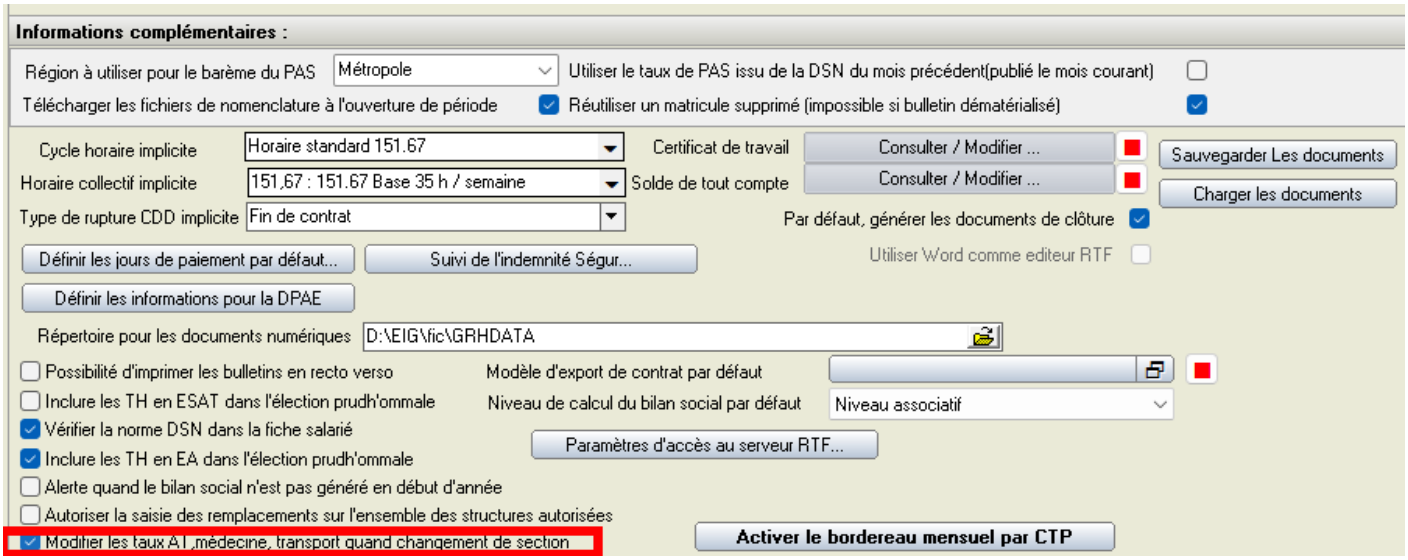
Elle est soumise à autorisation défini dans le configurateur sous menu Gestion des virements IBAN\Consultation du journal de modification

Gestion des entretiens

- l'âge du salarié n'évolue plus lors de la consultation d'un entretien antérieur
- Personnalisation des modèles
- Édition bilan : tableau des actions réalisées
- Édition Périodique : faute d'orthographe + CPF en euros
- Dans la liste : Filtrage par nature de contrat / Type de salarié avec sauvegarde par utilisateur
- Dans les paramètres : Modèle entretien ne s'enregistrait pas
- Dans la saisie : Ajout du chargement des diplômes
- Dans les formations :
 - Ajout du droit sur les Organismes
 - Correctif de l'import Formations
 - Autorise un numéro activité organisme avec caractère AlphaNum
 - Prise en compte de la durée réelle par stagiaires

Saisie de la personne\contrat

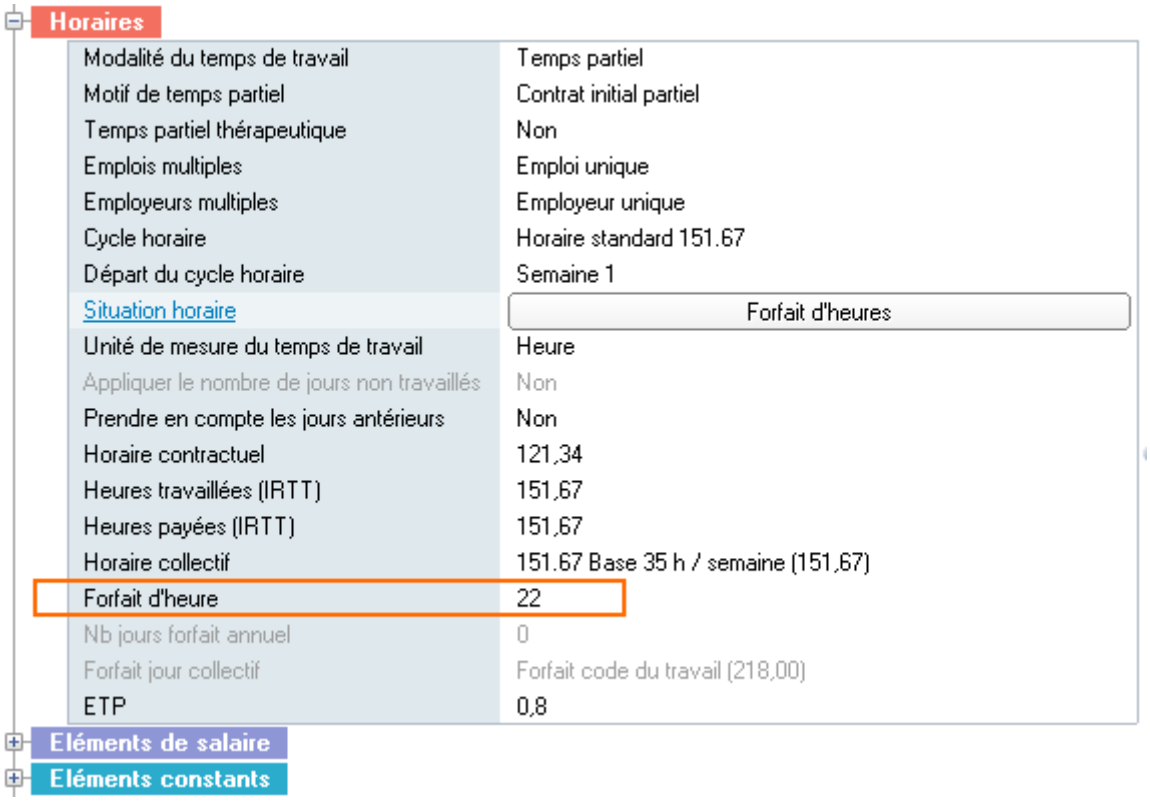
- Le mail personnel est obligatoire lorsque le portail RH, ou la dématérialisation est activée et que les cases sont cochées dans la fiche personne.
- Lorsque pour un contrat donné, on change la section, il est possible que les taux AT, médecine ou transport changent. Jusqu'à présent, il était nécessaire de modifier manuellement ces taux dans le contrat. Cela peut être maintenant automatique. Il faut pour cela modifier le paramètre correspondant dans la fiche Structure association :



- Affichage et saisie du statut BOETH sur un écran basse résolution
- Saisie de la zone Cumul emploi/Retraite dans la fiche personne n'était plus visible

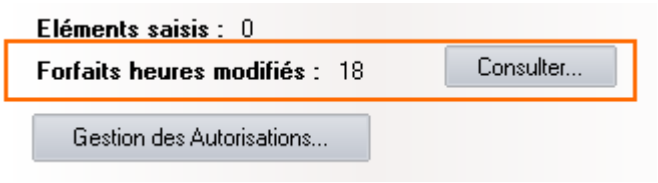
Gestion des saisies / Import

La possibilité d'importer le nombre d'heures mensuel d'un contrat ayant une situation horaire de type forfait à horaire déterminé a été ajoutée.



Le format d'import est identique à celui utilisé pour une variable de paie.

L'alias de rubrique doit être défini avec la valeur **@FORFAITMENS** et la colonne BASE ou VALEUR doit contenir le nombre d'heures. Une information est présente dans la gestion des saisie. Le bouton "Consulter" permet d'obtenir la liste des contrats et les valeurs intégrées.



L'intégration des nombres d'heures de forfait n'est pas annulé en cas de suppression de l'import dans la gestion des saisies. Seules les variables de paies sont retirées.

Autres

- Ajout de la zone *entité d'affectation* dans le tiers social pour les intermittents du spectacle.
- Affichage du commentaire lié à une saisie de variable, même si cette dernière n'est pas valorisée.
- Ajout du numéro de contrat dans la consultation globale des absences.
- Amélioration de la consultation des provisions

Correctifs

- Synthèse des congés: Prise en compte de la date de début d'activité
- Édition des charges annuelle : correctif message d'erreur tiers régime inexistant.
- Correctif export Excel de la dsn mensuelle
- Correctif Suivi Ségur contrat anticipé
- Correctif filtre gestion des AT
- Correctif lors de la création du contrat, reprise du taux de transport additionnel saisi au niveau de la section
- Correctif édition du plan de comptabilisation dans la gestion des rubriques

Budget GRH

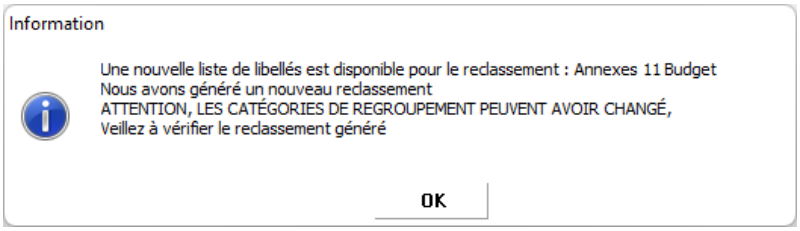
Budget pour les ERRD

Les modifications nécessaires à l'établissement du budget ERRD ont été apportées.

Gestion des reclassements

Les nouvelles catégories du budget ERRD ont été créées et donc un nouveau reclassement en remplacement du reclassement Annexe 11.

Si vous avez déjà généré votre budget, le message suivant va s'afficher :



Et le nouveau reclassement sera créé par code emploi. Si vous n'avez pas activé la gestion des codes emplois ou si vous désirez un reclassement par grille, il faudra supprimer ce reclassement et le recréer.



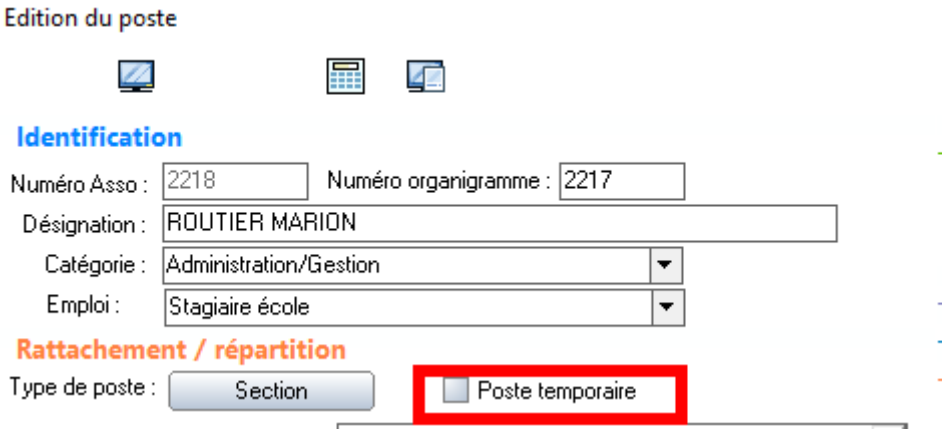
Il convient ensuite de définir les emplois (ou grilles) pour chaque catégorie.

L'ancien reclassement annexe 11 est conservé mais apparait en rouge car il ne sera pas utilisé.

Poste permanent et temporaire

Dans le budget ERRD, la distinction est faite entre poste permanent et temporaire.

Il est maintenant possible de définir ce statut au niveau du poste :



Par défaut, tous les postes sont restés en poste permanent

Exportation vers annexe BP

L'exportation vers les annexes BP en comptabilité ne change pas, une colonne a cependant été ajoutée pour indiquer le statut du poste (temporaire ou pas).

A noter que le montant correspond au Brut chargé.

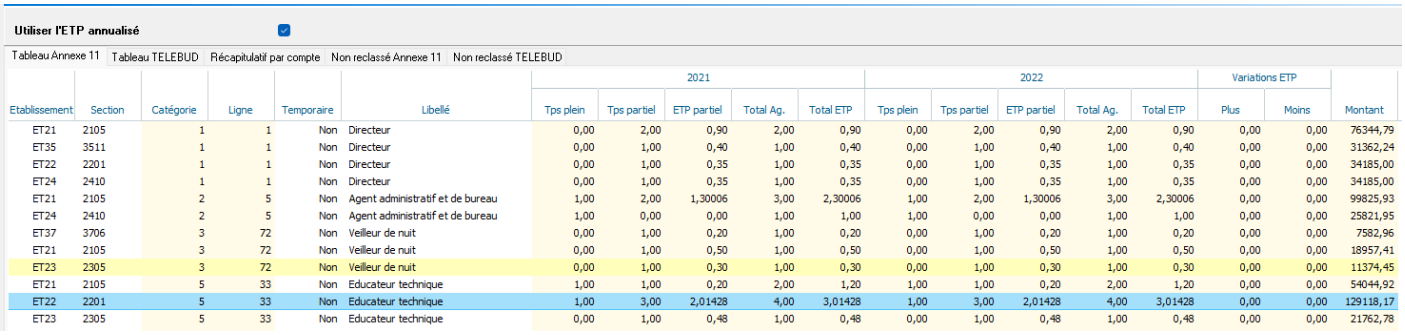

Utiliser l'ETP annualisé

Tableau Annexe 11 | Tableau TELEBUD | Récapitulatif par compte | Non reclassé Annexe 11 | Non reclassé TELEBUD

						2021					2022					Variations ETP		
Etablissement	Section	Catégorie	Ligne	Temporaire	Libellé	Tps plein	Tps partiel	ETP partiel	Total Ag.	Total ETP	Tps plein	Tps partiel	ETP partiel	Total Ag.	Total ETP	Plus	Moins	Montant
ET21	2105	1	1	Non	Directeur	0,00	2,00	0,90	2,00	0,90	0,00	2,00	0,90	2,00	0,90	0,00	0,00	76344,79
ET35	3511	1	1	Non	Directeur	0,00	1,00	0,40	1,00	0,40	0,00	1,00	0,40	1,00	0,40	0,00	0,00	31362,24
ET22	2201	1	1	Non	Directeur	0,00	1,00	0,35	1,00	0,35	0,00	1,00	0,35	1,00	0,35	0,00	0,00	34185,00
ET24	2410	1	1	Non	Directeur	0,00	1,00	0,35	1,00	0,35	0,00	1,00	0,35	1,00	0,35	0,00	0,00	34185,00
ET21	2105	2	5	Non	Agent administratif et de bureau	1,00	2,00	1,30006	3,00	2,30006	1,00	2,00	1,30006	3,00	2,30006	0,00	0,00	99825,93
ET24	2410	2	5	Non	Agent administratif et de bureau	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	25821,95
ET37	3706	3	72	Non	Veilleur de nuit	0,00	1,00	0,20	1,00	0,20	0,00	1,00	0,20	1,00	0,20	0,00	0,00	7582,96
ET21	2105	3	72	Non	Veilleur de nuit	0,00	1,00	0,50	1,00	0,50	0,00	1,00	0,50	1,00	0,50	0,00	0,00	18957,41
ET23	2305	3	72	Non	Veilleur de nuit	0,00	1,00	0,30	1,00	0,30	0,00	1,00	0,30	1,00	0,30	0,00	0,00	11374,45
ET21	2105	5	33	Non	Educateur technique	1,00	1,00	0,20	2,00	1,20	1,00	1,00	0,20	2,00	1,20	0,00	0,00	54044,92
ET22	2201	5	33	Non	Educateur technique	1,00	3,00	2,01428	4,00	3,01428	1,00	3,00	2,01428	4,00	3,01428	0,00	0,00	129118,17
ET23	2305	5	33	Non	Educateur technique	0,00	1,00	0,48	1,00	0,48	0,00	1,00	0,48	1,00	0,48	0,00	0,00	21762,78

Récapitulatif des versions de programmes EIG (juin 2022)

Programmes	***Versions***
Comptabilité	*Version 3.94.1.1*
GRH	*Version 2022.6.1* *Gestionnaire de rubriques 57*
GRH BUDGET	*Version 2022.6.1*
GPEC	*Version 2018.9.1*
Immobilisations	*Version 2022.3*
Facturation Prix de journée	*Version 2022.6*
Facturation Résident	*Version 2022.6*
Facturation Commerciale	*Version 2022.6*
Frais professionnel	*Version 2022.6*
Service à domicile	*Version 2022.6*
Dossier usager	*Version 2022.6*

Compléments de mise à jour

Complément de mise à jour

SFX 2206050

Eiggrh : Version 2022.06.05 build 1

- Correctif génération des provisions IJSS en cas de maladie maintenue avec carence.
- Amélioration de la sélection de l'ancienneté à reprendre lors de la création d'un contrat (à la suite).
- Modification de la gestion des services (Ajout possibilité de créer des services de niveau Association et ajout des nouveaux types de référents Consultant et Observateur).

EigBudgetSal : Version 2022.06.02 build 1

- Correction erreur lors de la duplication d'une rubrique sur implémentation de l'interface manquante.

SFX 2206040

Eiggrh : Version 2022.06.04 build 1

- Correctif export FEHAP/NEXEM concernant les coefficients CCN66.
- Correctif calcul du nombre d'heures payées sur absences en jours ouvrés.
- Ajout modalité du temps de travail dans les zones du publipostage des documents de clôture.
- Correctif récupération des AER issues du FCTU.

EIGGesCom : Version 2022.6.1

- Correctif affichage dans les affectations comptables

SFX 2206030

Eiggrh : Version 2022.06.03 build 3

- Mail personnel non obligatoire quand bulletin dématérialisé
- Correctif sur contrôle des charges/DSN URSSAF quand régularisation de taux
- Correctif génération des absences par les arrêts de travail, ajout durée d'équivalence
- Import des IJSS :
 - Correctif ajout manuel par GEFI.
 - Correctif affectation des ijss sur une mauvaise section

- Export NEXEM :
 - Correctif libellé "Autres absences'"
 - Correctif Export GEFI
- Correctif Chevauchement de date sur changement de situation
- Correctif chiffres de paye Mai 2022 au lieu de janvier 2022

SFX 2206020

EIGCompta : Version 3.94.1.3

- Correctif sauvegarde du classeur EPRD dans GEFI (message fichier non trouvé)
- Correctif Edition de l'IBAN sur l'état d'édition des saisies

SFX 2206010

> **Ce complément de mise à jour n'est destiné qu'aux serveurs d'hébergement. En effet, la mise à jour globale de juin, publiée le 15 juin 2022 contient tous ces correctifs.**

Eiggrh : Version 2022.06.01 build 3 :

> **Vérifiez le paramétrage de la base prime décentralisée**

- Case à cocher régularisation modifiable dans le contrat avait disparu.
- Correctif erreur lors de l'édition de la DSN
- Remplacement des apostrophes dans le fichier de virement par des espaces
- Correctif erreur lors de la validation d'un import BPIJ
- Correctif génération DSN quand régularisation d'une cotisation qui n'entre pas en DSN
- Ajout du numéro de contrat dans la consultation des absences

Eigbudgetsal : Version 2022.06.01 build 1

- Édition du budget : Blocage dans certaines situations

Smic au 1er août 2022

Le Smic est revalorisé au 1er août 2022.

Pour les clients en téléchargement automatique, le fichier des chiffres sera téléchargé ce soir.

Il sera également téléchargé sur les serveurs d'hébergement.

Il suffira alors de cliquer sur l'onglet mise à jour sur la tableau de bord pour faire apparaitre le tableau et valider la proposition de modification.

> Le nouveau Smic n'est affiché que si vous avez ouvert la période d'août 2022 !

Pour les clients non hébergé et n'ayant pas activé l'option de téléchargement automatique, il faudra modifier les constantes manuellement par la gestion des constantes :

SMICMENS	SMIC Mensuel	1678,95
SMICHOR	SMIC Horaire	11,07
SMICHORNET	SMIC Horaire net	8,76
MG	Minimum garanti	3,94
GMRCAT	GMR CAT	1678,95
SMIC20	20% du SMIC mensuel	335,79
SMIC50	50% du SMIC mensuel	839,475
SMIC110	110% du SMIC mensuel	1846,85
SMIC45	45% du SMIC	755,53
SMIC507	50,7% du SMIC	851,23
SMIC55	55% du SMIC	923,42
SMIC90	90% du SMIC	1511,06
SMIC105	105% du SMIC	1762,9
SMIC1107	110,7% du SMIC	1858,6
SMIC130	130% du SMIC	2182,64
REPASESAT	Prix du repas pour les ESAT	3,94